



DE ROUBAIX - TOURCOING

== AU SENAT ==

== A LA CHAMBRE ==

ASSURANCES SOCIALES

Principales dispositions du projet de loi de M. DANIEL-VINCENT

Comme nous l'avons dernièrement annoncé, M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, vient d'établir un projet de loi sur les Assurances Sociales, visant la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, le décès.

Les avantages de l'assurance

Tout assuré régulièrement inscrit et cotisant a droit : en cas d'invalidité ou de maladie, aux soins médicaux, aux médicaments et traitements spéciaux, ainsi qu'à une allocation journalière, pendant dix mois, égale à la moitié de son salaire.

En cas de décès, une somme de 150 à 1.500 fr. sera versée à la famille.

En cas de maternité, l'assurée a droit aux soins médicaux et chirurgicaux, aux médicaments, à une allocation journalière d'accouchement de 1 fr. 50 à 3 fr. par jour pendant six semaines avant les couches et six semaines après et à une allocation mensuelle d'allaitement, de 15 à 60 fr., pendant un an.

L'époux ou l'épouse de l'assuré et les enfants âgés de moins de 15 ans, ont droit, en outre, sans cotisation supplémentaire, aux secours médicaux et pharmaceutiques.

Le service des Assurances Sociales sera confié à des Caisses régionales, au nombre de 20 ou 25 pour toute la France.

Chaque Caisse régionale percevra les cotisations ouvrières et patronales affectées à tous les assurés de la région.

Dans chaque région sera aussi créé un Office d'Assurances Sociales chargé de recevoir les adhésions et de contrôler l'application de la loi.

Le projet contient de longues dispositions relatives au fonctionnement technique du service.

Il est prévu que l'Etat prendra à son compte, en totalité, les frais de gestion des Caisses et des Offices d'Assurance; les allocations pour charges de famille et participera aux dépenses d'assurance invalidité, d'assurance vieillesse, et assurera partiellement les charges de la liquidation de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Le montant probable des diverses dépenses incombant à l'Etat atteindrait 151 millions, la première année de l'application de la loi, 311 millions le deuxième année, pour décroître jusqu'à 150 millions la 45e année.

Un progrès social

Telles sont les grandes lignes du projet que M. Daniel-Vincent a fait approuver hier par le Conseil des ministres, et qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre.

Depuis longtemps réclamé par les organisations ouvrières et tous ceux qui ont le souci éclairé des intérêts des travailleurs, le vote des dispositions législatives établies par M. Daniel-Vincent constituera un bienfaisant progrès social et il convient de féliciter notre administration autonome s'étant fait un devoir de faciliter le projet de loi de M. Daniel-Vincent.

La France a subi 218 milliards de dommages

Dans son rapport sur le budget des affaires étrangères, au Sénat, M. Lucien Hubert évalue ainsi qu'il suit les dommages que la France a subis de la part de l'Allemagne :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Industries (38.884.521.479), Propriétés bâties (38.894.500.000), Travaux publics (2.883.209.425), Dommages maritimes (5.009.618.722), Dommages aux personnes (60.045.996.000).

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

En 1918 au 1er mai 1921 s'élève à 4.125.000.000

On discute le Budget général pour l'année 1921

M. CHERON A FAIT UN SOMBRE TABLEAU DE NOTRE SITUATION FINANCIERE

Paris, 22 mars. — La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le Sénat adopte à l'unanimité le projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1921, au titre du Ministère des Finances.

On passe ensuite au budget de 1921. La discussion générale est ouverte.

M. Aristede Briand, Paul Dommer, Bonnevay, etc., sont au banc du gouvernement.

M. Henry Chéron a la parole et développe son rapport général.

Notre situation financière

M. CHERON. — Au 1er août 1919, notre dette en capital était de 27 milliards 400 millions.

Le Rapporteur général résume ensuite les travaux de la Commission sénatoriale des Finances.

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« Il faut que l'Allemagne paie ce qu'elle nous doit »

A l'heure actuelle, nous nous achèmones vers une situation dans laquelle les ressources ordinaires de l'Etat seront en totalité affectées au service de la dette.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

On voit que la brasserie est loin de revenir aux chiffres de fabrication de 1913.

Après le Plébiscite de Haute-Silésie

La Région Industrielle reviendra à la Pologne

Paris, 22 mars. — Dans l'ensemble du territoire plébiscitaire, la majorité semble acquise à l'Allemagne dans la proportion de 7 à 5 environ.

« Le texte du traité est formel. Il prévoit que la Haute Commission interalliée, après avoir publié et communiqué aux gouvernements les résultats du scrutin, aura pleins pouvoirs pour fixer la nouvelle frontière entre l'Allemagne et la Pologne en tenant compte de la volonté des populations et des nécessités géographiques. »

« Si la Haute Commission, comme il est probable, règle la frontière de manière à compenser les enclaves, presque toute la région industrielle reviendra à la Pologne, et avec elle ses charbonniers, ses mines et les munitions. »

« L'Allemagne résistera jusqu'à la dernière limite »

Berlin, 22 mars. — Le chancelier d'Empire est allé hier saluer à la gare les Hauts-Silésiens, revenant du plébiscite.

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

« J'ai pleuré comme il faut pour résoudre le problème de la dette, et surtout la volonté. »

On vote des allocations aux familles nombreuses

Le chef de famille recevra 360 francs par an pour le quatrième enfant

Paris, 22 mars. — La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Rayberti, M. Lescroart au banc du gouvernement.

« L'abbé Lemire est vivement applaudi lorsqu'il déclare que tous les efforts des législateurs doivent tendre à relever la natalité française. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

« L'abbé Lemire, reconnaissant que son amendement n'est pas étudié, quant aux conséquences fiscales, accepte sa proposition du ministre. »

La Bière contre le Vin

Devant la concurrence du vin, la brasserie a réduit sa production des deux tiers depuis 1914.

Le prix des céréales déterminera-t-il une baisse de la bière ?

Nous avons signalé au public la crise de la bière. On lira avec intérêt l'article ci-dessous que le « Nord Brasseur » consacre à cette crise dans son prochain numéro, sous la signature de son directeur M. Paul Landouzy :

La brasserie est dans le marasme et sa situation ne s'améliore guère. Il suffit de comparer les chiffres de production de la fabrication de la bière de 1913 à ce jour pour être fixé sur la diminution considérable de la fabrication pendant ces dernières années.

Le rendement des droits en francs était de :

Table with 2 columns: Year and Amount. Shows a decline from 1913 to 1920.

Les droits de fabrication imposés au Degré-hectolitre qui étaient avant la guerre de 0,25, ont été successivement augmentés jusqu'à ce jour à 2,60. Ces droits étaient de :

Table with 2 columns: Year and Amount. Shows an increase from 1914 to 1920.

Et si on admet que la densité moyenne de la bière est de 3 D. H., nous obtenons les chiffres suivants, exprimés en hectolitres fabriqués :

Table with 2 columns: Year and Amount. Shows a decline from 1913 to 1920.

Rien n'est plus brutal comme les chiffres. Ils prouvent, malheureusement, que la Brasserie française a réduit sa production d'avant-guerre de près des deux tiers.

Le prix des céréales déterminera-t-il une baisse de la bière ?

Le gendarme et le voleur

LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE A ETE DEPOUILLE DE SON ARGENT EN PLEINE RUE.

Bruxelles, 22 mars. — M. T., gendarme, cessant de servir à Waterloo, se rendait à l'autre soir, avec sa fiancée, le pont Teuchmann, à Scherbeeck.

« Le gendarme et le voleur »

Gambrieurs Alpinistes

ILS SONT ALLES « TRAVAILLER » A TROIS MILLE METRES D'ALTITUDE POUR VOLER DES EXEMPLES.

Un chalet situé à près de 3.000 mètres d'altitude, dans les Alpes occidentales de Montserrat-Bains, et servant de poudrière aux ouvriers des mines de graphite, a été cambriolé par des malfaiteurs qui ont emporté trois kilos de cheddar, 30 détonateurs et dix mètres de corde à six fils.

« Les voleurs alpinistes »

Un noble voleur

IL ESCAMOTA UN MANTEAU DE 30.000 FRANCS

Paris, 22 mars. — Le 30 novembre dernier, Mme Arpels, femme d'un joyailler demeurant 23, avenue Mac-Mahon, devant plusieurs personnes manifestant l'intention de se défaire d'un manteau d'hermine en cuir de Russie, se rendit à un magasin de la rue de Valenciennes.

« Un noble voleur »

Les chiffres officiels

Berlin, 22 mars. — D'après le rapport de la Commission interalliée à Oppeln, les voix se répartissent ainsi :

« Les chiffres officiels »

Un manifeste polonais

Beuthen, 22 mars. — Le commissaire polonais Koranyi, publie la proclamation suivante :

« Un manifeste polonais »

Propos des relations postales avec la Belgique

La Direction des Postes nous communique :

« Propos des relations postales avec la Belgique »

« Propos des relations postales avec la Belgique »

« Propos des relations postales avec la Belgique »

« Propos des relations postales avec la Belgique »

« Prop